



**KPMG AUDIT ID**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France



**SOGEX**  
50, avenue d'Alsace  
68027 Colmar Cedex  
France

**Graines Voltz S.A.**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 30 septembre 2013  
Graines Voltz S.A.  
23, rue Denis Papin  
68000 Colmar



**KPMG AUDIT ID**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France



**SOGEX**  
50, avenue d'Alsace  
68027 Colmar Cedex  
France

## **Graines Voltz S.A.**

Siège social : 23, rue Denis Papin - 68000 Colmar  
Capital social : €1 370 000

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Exercice clos le 30 septembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Graines Voltz S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les  
conventions et engagements réglementés  
28 janvier 2014

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention d'assistance avec la société Ball Ducrettet**

Personne concernée :

Serge Voltz, Président Directeur Général de votre société et de Ball Ducrettet.

Nature :

Convention d'assistance en matière de communication, de marketing, de recherche et développement.

Modalités :

La société Graines Voltz S.A. a versé une somme de 224 254,23 € au titre de la convention d'assistance en matière de communication, marketing, de recherche et de développement.

Schiltigheim, le 28 janvier 2014

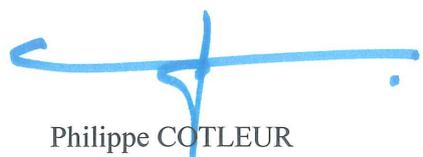
KPMG Audit ID



Pascal MAIRE

Colmar, le 28 janvier 2014

SOGEX



Philippe COTLEUR